

## Patrimoine architectural de la Ville - Mise en valeur - Convention avec l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Commission chargée du Tourisme propose au Conseil Municipal de renouveler pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, le contrat conclu avec l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative portant sur la mise en valeur du patrimoine architectural de la Ville.

Cette mission conduite sous la responsabilité d'un animateur conférencier à mi-temps agréé par la Caisse Nationale des Monuments Historiques se traduit concrètement par :

. l'organisation de visites guidées, notamment pour les touristes pendant la période estivale, mais aussi pour les Bisontins en basse saison,

. l'édition de dépliants, affiches, guides... permettant de mieux faire connaître le patrimoine municipal classé.

Pour lui permettre de mener à bien cette mission, la Ville de Besançon versera à l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative une subvention d'un montant de 110 000 F (somme inscrite au BP 1993 - chapitre 961.4 / article 657 - 91024 / code service 41060).

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative.

**M. VIALATTE** : Monsieur le Maire c'est une excellente mesure et naturellement je la voterai. Toutefois je voulais vous rappeler à cette occasion que s'agissant de la mise en valeur du patrimoine historique de Besançon, vous avez, voici peut-être deux ans, présenté au Conseil Municipal un projet d'étude que vous avez confié au Cabinet «Culture Espace» qui avait pour objectifs, pour un coût non négligeable, de formuler un audit et des propositions sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux valoriser notre patrimoine. Je n'ai pas à ce jour vu les conclusions de cette étude. Nous n'en avons pas été saisis, et je voulais donc vous demander où elle en était et quand vous envisagiez d'en saisir le Conseil.

**M. FOUSSERET** : Nous avons effectivement fait réaliser une étude par Culture Espace qui l'a rendue il y a déjà quelques mois. L'étude est donc disponible et nous sommes en train de réfléchir aux suites qu'il convient de lui donner. Des réunions de travail se mettent en place, une a eu lieu la semaine dernière. Prochainement, nous en parlerons en commission et un projet sera présenté au Conseil Municipal. Mais cette étude a effectivement été faite et nous a confortés dans l'idée que la Citadelle était bien le point central qu'il fallait à Besançon pour développer le tourisme donc l'économie touristique à Besançon.

**M. LE MAIRE** : La Municipalité a eu connaissance des résultats de cette étude.

**M. FOUSSERET** : On peut vous transmettre l'étude éventuellement.

**M. LE MAIRE** : Tout à fait !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de l'Office du Tourisme ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.